



Liaison

Ile-de-France Environnement

Sommaire

- 2 Brèves d'Ile-de-France
- Aménagement**
- 3 95 : labourage et pâturage en Plaine de France
- 4 L'autoroute A6 b fait le pont
- Patrimoine**
- 5 Paris 13 : la halle Freyssinet sur une meilleure voie
- 6 Des châteaux qui n'étaient pas en Espagne
- Vie associative**
- 8 Congrès FNE : parole d'IDFE
- DOSSIER :**
- 9 [Assemblée générale d'IDFE : rapport très moral et finances](#)
- Vie associative**
- 13 Candidats présidentiels plus ou moins repeints en vert
Convocation à l'Assemblée générale d'IDFE
- Transport**
- 15 Le nouveau tram parisien sur ses rails
- Nature**
- 16 77 : menace sur La Bassée
- Déchets**
- 18 91 : les bons comptes font les bons déchets
- Energie**
- 19 Les arcanes énergétiques de la construction chaudement expliqués
- Lu et conseillé :**
- 20 Les énergies. Comprendre les enjeux

L'écologie au coeur du débat électoral

Le samedi 28 janvier 2012 sera à marquer d'une pierre blanche dans la vie de France Nature Environnement car ce fut un succès considérable et médiatiquement visible pour notre fédération. 2 100 militants, une trentaine d'intervenants dans les tables rondes, 7 candidats à la présidentielle présents (F. Bayrou, E. Joly, C. Lepage, J.-L. Melenchon, H. Morin, D. de Villepin et F. Hollande). Sans oublier la ministre de l'Ecologie et du Développement durable, N. Kosciusko-Morizet, et la vice présidente du Conseil Régional en charge de l'environnement, Hélène Gassin, qui visitent les stands du village associatif et discutent avec les présidents des unions régionales. Jean-Paul Delevoye, président du CESE, grand témoin de la table ronde "Au-delà du Grenelle, avancer avec l'ensemble de la société" a indiqué qu'il fallait restaurer le politique et poser surtout les bonnes questions.

Comparant l'Allemagne à la France, il a montré que chez nous la défense des intérêts particuliers a pris le pas sur celle de l'intérêt général, contrairement à ce qui se passe chez notre voisine. L'environnement doit aider le décideur à prendre du temps pour agir et l'acceptation majoritaire passe par une adhésion citoyenne et une solidarité générationnelle.

Tous les candidats présents, même les moins écologistes, ont indiqué qu'il fallait changer de paradigme dans la gestion du pays et remplacer le temps court économique et politique par un long terme environnemental plus conforme à la vie humaine. Mais, il n'en reste pas moins que la sortie de la crise économique et écologique que nous vivons est, pour tous, liée à la reprise de la croissance économique. C'est sur cette croissance que se différencient les candidats. Pour les uns, la croissance classique avec reprise de la consommation des ressources de la planète ; mais pour les autres, heureusement plus nombreux, une croissance liée à la mise en œuvre de modèles environnementaux devient un impératif.

Réduction de la consommation énergétique par l'isolation des logements anciens et nouveaux, développement des énergies renouvelables, recyclage des produits manufacturés comme des déchets, encadrement des lobbys, dialogue environnemental permanent à cinq partenaires, bio-conditionnalité des dépenses publiques, cogestion et contre pouvoir au cœur du pouvoir, mutations écologiques et sociales, telles sont en vrac quelques-unes des propositions des tenants d'une transformation en profondeur de notre société individualiste et libérale. Faire de la France, un moteur de la transition écologique de l'Europe et, grâce à celle-ci, de la planète a été aussi le credo des candidats de la croissance verte.

L'appel des 3 000 de FNE pour un contrat environnemental offre un formidable moteur du changement. Il figure sur le site de notre fédération nationale et sera relayée par celui d'IDFE. Nous devons tous nous mobiliser pour que l'environnement prenne sa place dans un autre type de développement rappelé par les exigences de FNE, donc les nôtres. Pendant la période électorale et surtout ensuite.

Michel Riottot
président d'Ile-de-France Environnement





Écoutez l'émission "CO2 mon amour" de Denis Cheissoux sur France Inter le samedi 25 février de 14h à 15h. Balade en Seine-et-Marne pour y découvrir beautés et soucis avec Jane Buisson et M.-P. Duflot (Nature Environnement 77)

Paris : blocage pour les voies sur berges

François Fillon, premier ministre, et par ailleurs candidat aux législatives à Paris, vient de décider de ne pas valider "en l'état" le projet, présenté par la Mairie de Paris, de fermeture des voies sur berge sur la rive gauche entre le pont Royal et le pont de l'Alma.

Il demande des études complémentaires sur la circulation automobile et l'impact sur les paysages.

Après l'avis favorable donné à l'issue de l'enquête publique, le maire de Paris, Bertrand Delanoë, souhaitait engager sans tarder les travaux afin de proposer dès le mois de juin des activités de loisirs et de détente sur la rive gauche de la Seine. Le maire de Paris, qui estime avoir déjà fourni tous les éléments à Matignon, demande au premier ministre de revenir sur sa décision.

Paris : premier grand bâtiment solaire

Le toit de la halle Pajol, ancien entrepôt ferroviaire construit en 1926, sera bientôt recouvert de plus de 3 300 m² de panneaux photovoltaïques. Il sera ainsi la plus grande station solaire jamais réalisée en milieu urbain.

L'énergie produite – 396 MWh par an – permettra d'alimenter en électricité à la fin de l'année les équipements de la ZAC Pajol, dans le quartier de la Chapelle (Paris 18^e), et notamment une auberge de jeunesse de 330 lits, une salle de spectacle, des bureaux, ainsi qu'un IUT de 500 étudiants et un collège.



Fête de la nature : les oiseaux à l'honneur

La sixième fête de la Nature, qui aura lieu du 9 au 13 mai, mettra les oiseaux à l'honneur : un clin d'œil à la Ligue pour la Protection des Oiseaux qui fête cette année ses 100 ans d'action.

Depuis sa création en 2007, la fête de la Nature rassemble tous les acteurs de la protection de la nature. Ouverte à tous, elle permet aux particuliers, associations, entreprises, établissements publics... d'organiser et de participer à de nombreuses manifestations gratuites. www.fetedelanature.com

Conseil régional : nouveau vice-président aux transports

Pierre Serne (Europe Ecologie-les Verts) vient d'être nommé vice-président aux transports du Conseil régional d'Île-de-France, en remplacement de Jean-Vincent Placé (EELV), élu sénateur, qui demeure simple conseiller régional. Pierre Serne est conseiller municipal de Vincennes et chargé de mission à la mairie de Montreuil. Cet agrégé d'histoire a participé aux cabinets des ministres de l'Environnement Dominique Voynet et Yves Cochet, puis à celui de Denis Baupin à la mairie de Paris.



Bergerie de Rambouillet : une filière universitaire

La Bergerie nationale, propriété du ministère de l'Agriculture, implantée à Rambouillet (Yvelines), réputée mondialement pour son élevage de moutons mérinos, forme aussi des jeunes aux métiers de l'agriculture. Elle devrait conserver cette vocation, en accueillant un pôle universitaire et de recherche, incluant un IUT, ainsi qu'un lycée agricole. Il est prévu également de développer ses activités dans le tourisme et la production agricole. La Bergerie nationale a été créée en 1786.

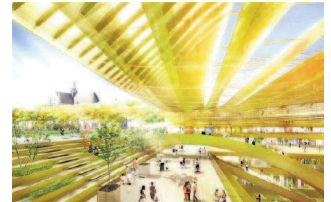
Saint-Cloud : le Parc menacé

Le nouveau plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) prévoit de classer en zone constructible près de la moitié du Domaine national du Parc de Saint-Cloud.

Ce PLU autoriserait la construction de bâtiments de 10 m de haut, l'implantation de parkings et l'installation d'une aire d'accueil des gens du voyage (7 000 m²) à proximité de la Manufacture de Sèvres.

Les associations locales de protection de l'environnement,

regroupées en collectif, sont fermement opposées à ces dispositions. Elles ont mis à la signature une pétition (www.avsaint-cloud.com) et invitent les habitants à s'exprimer lors de la prochaine enquête publique.



Halles : canopée trop chère

Saisi par l'association Accomplir et par le préfet de Paris et de région, Daniel Canepa, le tribunal administratif de Paris vient d'annuler un avenant au contrat de construction de la canopée, destiné à augmenter de 28 % la rémunération des architectes. Selon le tribunal, cette hausse bouleverse l'économie initiale du projet. La mairie de Paris, qui a annoncé son intention de faire appel, va donc devoir renégocier à la baisse le contrat avec le groupement d'architectes.

C'est une difficulté de plus pour ce projet de construction d'un toit de verre géant au-dessus du nouveau Forum, dont le coût global a explosé, passant de 120 M en 2007 à 236 M€



Airparif : la pollution dans une voiture

Cet organisme chargé de surveiller la qualité de l'air en Île-de-France, propose sur son site - www.airparif.asso.fr - d'évaluer la quantité des gaz respirés durant un trajet automobile en région parisienne. Il suffit pour cela d'indiquer différents paramètres tels que le point de départ et d'arrivée, le temps passé dans un tunnel, l'état du trafic. Deux millions de personnes prennent chaque jour leur véhicule pour se rendre au travail. L'air qu'ils respirent dans l'habitacle de leur voiture est pollué par des gaz nocifs, tels que le dioxyde d'azote (NO₂), l'un des plus néfastes pour la santé.

95 : l'avenir agricole de la Plaine de France

Sous l'influence des associations, les élus territoriaux attachent de plus en plus d'importance à la préservation des espaces cultivés

Au nord de Paris, la Plaine de France est l'un des cinq grands plateaux agricoles de l'Ile-de-France. Grâce à la qualité de ses sols limoneux, la grande culture de céréales et de betteraves sucrières subsiste à l'est du Val-d'Oise et dans la frange nord-ouest de la Seine-et-Marne. Mais elle est fortement urbanisée dans sa partie sud, en Seine-Saint-Denis, le long de l'autoroute A1 jusqu'à l'aéroport de Roissy.

Les cultures maraîchères et arboricoles, autrefois très développées, ont été progressivement refoulées par l'extension des ensembles immobiliers, des zones d'activités, des entrepôts et des décharges. Ce qui pose la question de la fin de l'activité agricole en Plaine de France.



Dominique Vedy

Le Scot, schéma de cohérence territoriale du Syndicat intercommunal d'études et de programmation pour le développement de l'est du Val-d'Oise autour de Roissy et du triangle de Gonesse, a été approuvé en 2006 et prévoit d'ici à 2025 l'urbanisation de 1 635 ha dont 1 100 ha de zones d'activités, soit le doublement des zones existantes. Fort heureusement, les menaces de circuit FI, à Villiers-le-Bel, et de Roland Garros, à Gonesse, se sont éloignées. Mais, subsistent le projet du centre commercial Europa City et de sa piste de ski sur le triangle de Gonesse.

Le SDRIF de 1994 prévoyait 900 ha d'urbanisation dans le secteur très convoité de la Croix verte entre Cergy et Roissy.

Un schéma directeur a été approuvé en 1998 par le syndicat intercommunal. Plus prudent, il ne prévoyait plus l'urbanisation que d'environ 500 ha de terres agricoles.

Forte mobilisation

En 1998, une enquête publique a été lancée sur l'implantation d'un centre commercial Carrefour à implanter sur 35 ha de terres agricoles, situé face à un autre centre commercial déjà existant, mais sur la commune voisine.

La forte mobilisation de la population regroupée dans un Collectif contre Carrefour a abouti, un an après, au rejet du projet par la Commission nationale d'équipement commercial. Ce succès a pérennisé l'action du Collectif transformé en Collectif Plaine de France Ouest et regroupe, selon la période, de dix à quinze associations communales.

Le Collectif affiche désormais sa volonté d'être acteur de l'aménagement de l'ouest de la Plaine de France, ce qui a permis de défendre une certaine cohérence de l'aménagement du territoire. Plusieurs zones de logistique à la Croix verte, à Attainville, à Ecoeu, dépourvues de toute possibilité d'inter-modalité, ont été contestées avec succès, par la concertation le plus souvent, mais quelquefois au tribunal administratif.

En 2006, le préfet du Val-d'Oise, considérant avoir satisfait à toutes



Dominique Vedy



Dominique Vedy

les procédures réglementaires, y compris de concertation formelle, avant l'enquête publique sur le prolongement de l'autoroute A16, pensait se passer d'une vraie concertation. Les démarches du Collectif auprès du Conseil régional et de France Nature Environnement ont abouti à la double saisine de la CNDP qui a décidé l'organisation d'un débat public.

Richesse des terres agricoles

Grâce à ce débat, une décision ministérielle a reconnu "la richesse des terres agricoles de la Plaine de France, la fragilité de l'activité agricole du fait de la pression foncière et la nécessité de conserver l'activité agricole comme secteur économique majeur".

Elle a arrêté le choix du tracé le plus proche de la voie ferrée existante, limitant l'effet de coupure de l'espace agricole, comme le souhaitent les associations.

Les actions associatives influent sur l'intérêt porté envers l'importance de l'espace agricole. Ainsi le Conseil régional a admis la nécessité de préserver le potentiel agricole de l'ouest de la Plaine de France réattribuant à l'activité agricole des espaces urbanisables au Sdrif de 1994.

Le discours des élus du syndicat est devenu plus soucieux des espaces agricoles qu'il n'était en 1998.

Bernard Loup

président de Val d'Oise Environnement

L'A6 b recouverte, deux villes retrouvent un espace commun

Une très ancienne blessure urbaine séparant Gentilly et le Kremlin-Bicêtre enfin cicatrisée

A la fin des années 60, alors que les halles de Rungis entrent en construction au sud de la capitale, les aménageurs décident qu'une bretelle d'autoroute doit être construite. Pour doubler l'autoroute du Soleil, pour en permettre l'accès plus rapide : ce sera l'A6 b. S'ouvre alors un chantier titanesque de plusieurs années qui prend la forme d'une immense balafre, une tranchée profonde au droit des communes de Gentilly et du Kremlin-Bicêtre, partant de la Poterne des Peupliers pour rejoindre l'autoroute du Sud à Arcueil.

Cette portion d'autoroute a été mise en service en 1969 : depuis plus de 40 ans les piétons des deux villes concernées sont obligés d'aller chercher des ponts pour franchir le fleuve des voitures en subissant bruit et pollution. Il fallait réduire cette fracture urbaine pour que des citoyens se retrouvent grâce à un nouvel espace enterrant définitivement le flot des automobiles et leurs embouteillages.



Le chantier de couverture annoncé par panneaux depuis des années, a enfin démarré en 2010 et a donné lieu à quelques opérations spectaculaires : pose de poutres de béton de 25 m de long et pesant 50 tonnes, installation de caissons acoustiques absorbant le bruit, application de plusieurs couches isolantes etc.

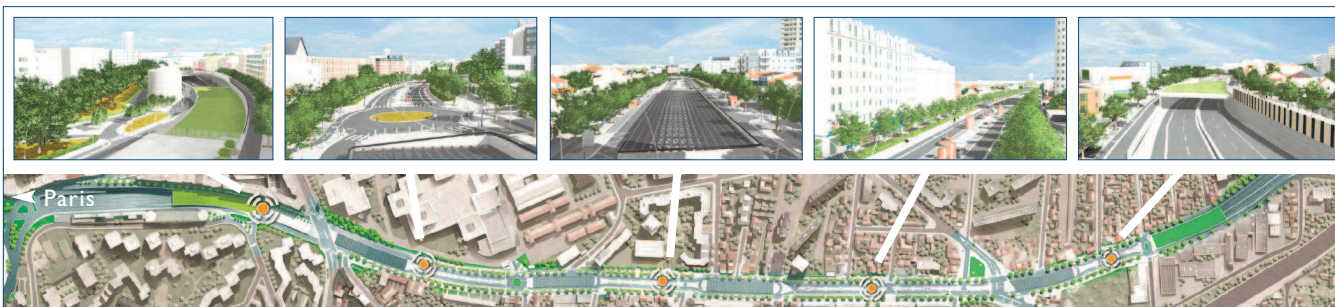
Il a occasionné aussi de beaux embouteillages, car intervenir sur une voie d'accès à Paris sans interrompre la circulation n'était pas chose facile.

Travaux en 2011 à hauteur des HBM (vignette 4)

Sur cette nouvelle surface artificielle, la départementale 126, qui serpentait autrefois en banlieue sud, va renaître, parsemée de ronds-points nouveaux, comme celui qui va enfin assurer la desserte commode des urgences de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre. Cette opération montre à quel point il est toujours difficile et terriblement coûteux de réparer, là où c'est possible, les terribles blessures infligées au paysage urbain par la priorité accordée à l'automobile dans les 60 premières années du 20^e siècle, au temps où le Président Pompidou déclarait qu'il fallait adapter Paris à la voiture.

Il sera intéressant de suivre au fil des ans le développement des végétaux choisis par un urbaniste, de voir si cette opération impressionnante devient un modèle de réparation capable de faire école et si les riverains peuvent enfin oublier l'autoroute qui les a séparés.

Philippe Robichon
rédacteur à Liaison



Rendez-vous sur le site consacré à la couverture de l'A6 b pour suivre l'évolution des travaux en temps réel www.couvertarea6b.fr/

Rencontre avec l'urbaniste

A proximité du chantier, nous avons posé trois questions à Guy Henry, urbaniste, chargé d'aménager les surfaces après la fin des travaux lourds.

Sur cette couver-

ture, quel impératif majeur vous a-t-on demandé de respecter ?

Réduire la vitesse de tous les véhicules, motos comprises, car il s'agit d'abord de rendre la vie plus agréable aux riverains et aux piétons et de réaliser une piste

cyclable continue. Refusant le parti trop facile de deux voies parallèles longeant comme deux rails l'A6 b, nous avons fait accepter une solution qui serpente : tantôt une voie centrale, tantôt une voie de chaque côté.

La contrainte, pour un

véhicule devient alors, et par force, de ralentir.

Quelle végétalisation des lieux ?

Sur les terre-pleins centraux, de grands bacs de terre plantés. Sur les côtés, avec les circulations piétonnes et là où existe encore un sol originel, de vrais arbres,

capables de grandir.

Dans combien de temps le végétal aura-t-il pris du volume ?

Je pense que dès le printemps 2013, le verdissement sera notable, mais il faudra attendre 2014 pour voir le plein effet.

Paris 13 : la halle Freyssinet menacée d'amputation

Bien qu'ayant retrouvé une fonction pour des défilés et des salons, cet immense bâtiment de la SNCF trouve mal sa place dans les projets d'aménagement de Paris Rive Gauche

L'ancien bâtiment du service des messageries de la gare Paris-Austerlitz, aujourd'hui appelé halle Freyssinet, est un ouvrage d'architecture ferroviaire construit durant l'entre-deux-guerres par Eugène Freyssinet. Située dans le 13^e arrondissement, le long des voies de chemin de fer, elle est accessible par le boulevard Vincent Auriol. Lieu de travail, l'ensemble servait au transfert des marchandises des trains aux camions de livraison. L'édifice jouait un rôle capital dans l'approvisionnement de Paris. Propriété de la SNCF, la halle fut utilisée jusqu'en 2006 pour le transport de colis par le Service national de messagerie. Après avoir été laissée à l'abandon, elle est exploitée par le Groupe Jaulin, un spécialiste de l'événementiel qui y organise des salons, des défilés de modes sans dénaturer le site.

Malgré cette fonction retrouvée, l'avenir de l'ouvrage reste incertain au cœur de la ZAC Paris Rive Gauche, ancien quartier industriel et ferroviaire qui a perdu sa vocation. Les aménagements impliquent la destruction des extrémités de la halle justifiée par la nécessité d'un gain d'espace. Des d'historiens de l'art, des architectes, des ingénieurs et des associations de défense du patrimoine considèrent que cette amputation, même partielle, est condamnable.

Une basilique de béton

Le bâtiment est exceptionnel par ses dimensions et son esthétique : trois nefs d'une longueur de 310 m le tout sur une largeur de plus de 70 m. L'édifice forme une immense basilique de verre et de béton d'une grande légèreté.

Il témoigne de l'utilisation du béton dans la conception et la réalisation d'une halle vouée au transport des marchandises. Freyssinet a fait appel aux techniques les plus

avancées dans l'emploi de ce matériau précontraint dont il est l'inventeur. Cet ingénieur d'origine sarthoise, né en 1879 et disparu en 1962, est l'un des plus grands constructeurs français de l'époque.

La halle doit être intégralement conservée car elle fait aussi partie d'un ensemble patrimonial unique, constitué d'anciens bâtiments industriels réhabilités que sont : les « frigos » devenus ateliers d'artistes, l'usine SUDAC abritant école nationale supérieure d'architecture de Paris Val de Seine, ou les magasins généraux de la gare devenus cité de la mode et du design. Le bâtiment des messageries participe pleinement à la compréhension de l'histoire architecturale du quartier. En raser une partie serait alors nuire à cette compréhension globale tandis que l'édifice perdait toute authenticité.

Un avenir en débat

Par sa conception, la halle forme un seul bloc. Son amputation partielle entraînerait des dommages sévères à sa structure qui reste aujourd'hui dans état remarquable malgré son âge. Une fois mutilée, l'œuvre de Freyssinet risquerait d'être détruite. De plus, la mairie de Paris, futur propriétaire des lieux, n'a aucun projet de mise en valeur ou de réhabilitation.

Pour tenter de peser sur cette décision, une table ronde réunissant 400 personnes a été organisée le mercredi 14 décembre 2011 par Paris historique. De nombreuses personnalités ont manifesté leur attachement au bâtiment et à son importance architecturale et historique. Jérôme Coumet, maire du 13^e est intervenu en expliquant le point de vue de l'aménageur et notamment des difficultés d'intégrer la halle dans le projet de la ZAC Rive-Gauche. Toutefois



MOSSOT cc by SA 3.0

Intérieur
côté ouest
(anciens bâtiments
administratifs)

reconnaissant la valeur du bâtiment et prenant en compte l'avis des citoyens, il ne s'est pas montré hostile à une nouvelle réflexion sur l'avenir du site.

Le sort de la halle reste en suspens. Une proposition de protection de l'intégralité du site a été soumise à la Commission régionale du patrimoine et des sites. L'arrêté d'inscription pour la totalité de la halle n'a pas encore été signé par le préfet de région. Une demande de permis de démolir a été déposée par la SNCF pour la destruction des extrémités mais ce document n'a pas été validé. Heureusement, grâce à la mobilisation des défenseurs de la halle, cette demande a été depuis retirée. Le bâtiment sera donc conservé. Il ne reste plus qu'à lui trouver un projet à sa taille.

Yves Le Marchand

Association pour la sauvegarde
et la mise en valeur du Paris historique

Les aquarelles des châteaux et manoirs disparus...

Par passion, un architecte des Bâtiments de France redonne vie à 400 belles demeures disparues. Un retour sur le paysage de l'Ile-de-France depuis la Renaissance

Tout un monde perdu renaît sous le pinceau de Christian Bénilan : celui des châteaux et des belles demeures disparus de toute l'Ile-de-France depuis la Renaissance jusqu'à la fin du 19^e siècle. Avec son talent d'aquarelliste, ce peintre du dimanche, par ailleurs architecte des Bâtiments de France dans les Hauts-de-Seine, fait revivre des époques d'une incroyable richesse architecturale.

Christian Bénilan a peint sa première aquarelle en 1994 : "Les domaines nationaux dont s'occupent les ABF ont pour la plupart perdus les bâtiments autour desquels ils étaient ordonnancés. C'est pour les faire renaître que j'ai commencé à les peindre à l'aquarelle".

Il commence par les châteaux de Meudon et de Saint-Cloud. Tout de suite, ses peintures restituent les bâtiments avec des personnages en costume, avec les arbres et les plantes des parcs et des jardins cultivés à l'époque. En quelques années, il ressuscite une

centaine de propriétés disparues dans le département des Hauts-de-Seine. Ces peintures font l'objet de plusieurs expositions. Elles sont réunies dans un bel ouvrage publié en 2001 : "Mémoire en aquarelles" aux éditions Hartmann.

Il poursuit son travail et aujourd'hui ce sont deux cents demeures des Hauts-de-Seine qu'il a tirées de l'oubli. Entre 2002 et 2006, Christian Bénilan se consacre à Paris et retrouve 80 monuments disparus de la capitale. En tout, ce sont 400 bâtiments d'Ile-de-France qu'on peut retrouver par la grâce de son pinceau et de son travail de recherche.

Documentation sur Internet

Avec internet, Christian Bénilan peut rassembler des documentations importantes sur les sites qu'il reconstitue : peintures, illustrations, archives municipales, des cartes postales pour les destructions les plus récentes.



Palais du Trocadéro vers 1885

Mais quelquefois il ne dispose que d'un dessin d'architecte sans perspective et sans jardin : "Dans ce cas-là, il me faut retrouver les plans masse et tout mettre en trois dimensions."

Il travaille très vite : à peine un mois, pour certaines peintures. Parfois, il ne parvient pas à retrouver suffisamment de documents pour commencer à peindre. C'est le cas pour un des quatre châteaux de Marnes-la-Coquette, encore aussi pour ceux de Colombes. Et pourtant, il sait qu'ils ont existé puisqu'ils figurent sur les cartes de chasses.

Ces peintures permettent de mesurer la richesse de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie de cette époque. "Il y avait énormément de belles demeures", raconte Christian Bénilan. Les propriétés occupaient souvent tout le centre des communes, laissant les pauvres masures à la périphérie. La richesse était partagée entre peu de monde. Les possédants se faisaient construire plusieurs résidences et délaissaient souvent une ou plusieurs d'entre elles. Ces abandons ont provoqué encore plus de dégâts que la Révolution.



Château de Madrid à Neuilly-sur-Seine vers 1540



Ainsi, l'énorme château de Madrid construit pour François I^{er}, qui se trouvait sur l'avenue du même nom à Neuilly, s'est lentement dégradé jusqu'à sa destruction définitive au début du 19^e siècle.

Un 19^e siècle destructeur

L'intérêt porté au patrimoine date de la Révolution avec l'abbé Grégoire. Le service des Monuments historiques est créé par Louis-Philippe en 1840. Malgré tout, l'architecture intéresse peu. Dans les Hauts-de-Seine, les châteaux commencent à disparaître pendant le siège de Paris en 1870 : leurs matériaux servent aux fortifications. On les détruit ensuite sans vergogne le long de la Seine pour faire la place aux usines qui s'installent au bord du fleuve.

Au 20^e siècle, les grandes emprises foncières des immenses propriétés sont convoitées pour y construire des logements. A partir de cette époque les destructions sont de plus en plus nombreuses.

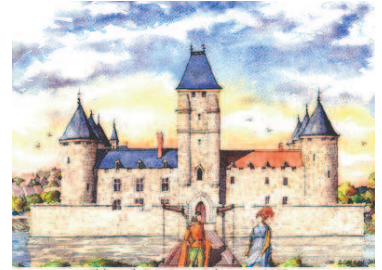
Jusque dans les années 1960, l'intérieur de certains châteaux est transformé pour accueillir des hôpitaux et d'autres équipements publics. Des modifications qui entraînent souvent la destruction complète du bâtiment original. En superposant les cartes anciennes avec celles d'aujourd'hui, Christian Bénilan fait même des découvertes surprenantes. Plus d'un domaine est aujourd'hui traversé par une route ou une voie ferrée. L'autoroute A 13 passe ainsi exactement sur le site du château de l'Étang à Marne-la-Coquette. La magnifique propriété de la Folie Regnault à Châtillon est aujourd'hui coupée par une ligne du RER. A Gennevilliers, les usines Carbone-Lorraine sont installées dans un ancien parc. "Toutes ces recherches m'ont souvent permis de mettre à jour des fondations d'anciens châteaux sous des projets d'urbanisme" se félicite Christian Bénilan.

Christophe de Chenay
rédacteur à Liaison

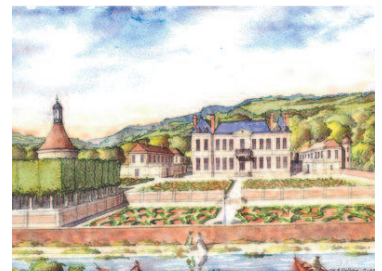
<http://christianbenilan.wifeo.com/>



Château de Surville à Montreuil-Fault-Yonne vers 1775



Château de Briis-Centre-Robert vers 1405.



Maison de plaisance de l'Evêque de Meaux, Germigny-l'Évêque, vers 1685.
Consultez aussi la vue actuelle.



Petit Château de Neuilly-sur-Seine, vers 1865.



Une métropole capitale solidaire du pays

Discours de Michel Riottot au nom d'IDFE, au Congrès de FNE
le 28 janvier 2012 à Montreuil

Le président d'Ile-de-France Environnement est heureux de vous accueillir dans sa région et remercie France Nature Environnement, notre mouvement national, de nous donner cette opportunité.

Je voudrais tout particulièrement remercier madame Dominique Voynet, maire de Montreuil, de nous accueillir dans sa ville en plein renouveau.

Ville de longue tradition d'excellence horticole pendant plus de 4 siècles, Montreuil symbolise bien la manière dont l'agglomération parisienne s'est construite, ces dernières décennies.

Cet exemple illustre le développement volontariste de la capitale au cours de la dernière partie du 20^e siècle, et nous pose de nombreuses questions d'ordre environnemental et d'aménagement du territoire : comment nourrir une mégapole sans terres agricoles de proximité ? Comment vivre mieux dans la ville densifiée ? [...]

Comme vous pouvez l'imaginer, cette hyper-concentration entraîne inévitablement des atteintes à l'environnement humain ainsi qu'à l'environnement naturel : grignotage des terres agricoles et des espaces boisés, pollutions de l'air et de l'eau, saturation des infrastructures de transport, nuisances sonores, production de déchets de tous ordres. [...]



Et comme si cela ne suffisait pas, l'Etat à travers sa loi Grand Paris, prévoit encore d'augmenter l'attractivité de l'agglomération capitale en attirant 1,5 million d'habitants et 1 million d'emplois nouveaux, soit 3 fois plus de salariés et d'habitants que ne le prévoit l'INSEE à l'horizon 2035.

Pour ce faire, il envisage d'étendre le réseau de transports collectifs par une double boucle de métro automatique reliant des pôles de développement territorial. [...]

Les associations franciliennes sont très favorables à la rénovation du réseau de transports collectifs et éventuellement à une prolongation de ce réseau, mais l'urgence n°1 est d'améliorer les transports collectifs existants en Ile-de-France.

Chaque jour, il y a 35 millions de déplacements dans notre région : 22 millions en voitures et camions, 8,5 millions en transports collectifs (RER, métro, bus et trams), le reste se partageant entre les deux-roues motorisées ou non et la marche à pied. [...]

Construire 70 000 logements par an alors que notre région peine à construire 36 000 logements en ce moment paraît à beaucoup, y compris des élus territoriaux, comme un défi insurmontable. Les terrains à bâtir sont insuffisants et les gares saturées de voyageurs. Accroître fortement l'attractivité de la région parisienne va attirer

les jeunes actifs des autres régions mais aussi d'autres pays européens ou du monde entier et donc affaiblir ces territoires.

Ce ne sont pas nos écoléo-géistes qui ressortent mais la volonté de ne pas concentrer l'ensemble de la population française entre Paris et Le Havre, afin d'éviter de faire de notre beau pays un désert humain.

Une métropole solidaire de l'Ile-de-France et de l'ensemble des régions françaises : tel est notre souhait et non un Grand Paris impossible à vivre en raison de son extension en tous sens. [...]

Je terminerai ce moment d'accueil en soulignant la nécessaire mise en place d'une véritable gouvernance de notre société et de ses projets. La discussion à 5 partenaires – l'Etat, les élus locaux, les représentants du monde économique et du travail, et nous, les associatifs – préconisée par le Chef de l'Etat lors de la clôture du premier Grenelle, doit être la règle intangible.

C'est cette démocratie participative qui doit nous animer tous et le congrès de FNE va nous donner l'occasion de montrer que la cinquième roue du carrosse, l'environnement, est bien présente et s'invite dans le débat.

Restons tous vigilants car dans la crise actuelle l'environnement fait bien entendu l'objet de discours mais peut disparaître lors de la mise en œuvre des projets.

La presse a souligné les discours des candidats à la présidentielle en oubliant de relayer les propositions de FNE.

Vous trouverez l'intégralité du discours de Bruno Genty et le programme de l'appel des 3 000 sur le site de FNE, <http://www.fne.asso.fr>



Hubert Szymczak

Assemblée générale d'IDFE

Rapport d'activités 2011

Une union durable pour un développement durable

Notre précédente assemblée générale s'est tenue à Paris le samedi 19 mars 2011. IDFE, dans la mesure de ses capacités avec ses chargés de missions et l'aide de toutes les associations qui lui sont fédérées, a représenté notre mouvement dans toutes les instances régionales ce qui profite à sa visibilité et à celle de notre cause.



Les instances dirigeantes

Le bureau exécutif, les sept élus de juin 2010 : président, 3 vice présidents, 2 secrétaires, la générale et son adjointe, le trésorier et le conseiller spécial du président se sont réunis 2 fois par mois.

La plupart du temps, le bureau a été élargi à nos nombreux chargés de missions en raison des sujets à traiter.

Le Conseil d'administration s'est réuni tous les deux mois, la participation a été satisfaisante et les questions nombreuses.

Les adhésions associatives

Une union d'associations est un grand corps social, des associations disparaissent et d'autres naissent. Il en est ainsi des associations d'IDFE.

Toutefois, si nous constatons une recrudescence de demande d'associations nous ne sommes pas toujours informés de la disparition d'autres.

Notre trésorier s'efforce de suivre attentivement cette évolution grâce au paiement des cotisations des unions départementales, des collectifs thématiques et des associations individuelles.

Au cours de l'année, nous avons eu une bonne vingtaine de demandes d'adhésions : - Collectif ANA (associations contre les nuisances aériennes : 16 associations) - Sénart, Forêt du III^e millénaire (3 associations) - Société des amis d'Eugène Hiolle - NaturEssonne - Association des habitants et amis du Chesnay, et la disparition du collectif "Galop".

Relations avec les autorités et organismes franciliens

● Avec la Région

Nous avons rencontré M^{me} Hélène Gassin, vice présidente de la Région en charge de l'environnement et de l'agriculture, le 26 septembre 2010 pour faire le point sur nos préoccupations communes et lui demander un accroissement des aides régionales. Notre message n'a pas été entendu.

Fort de cette nouvelle expérience, nous avons préparé un dossier basé sur le financement que les régions françaises offrent à leur propre union de protection de l'environnement en euros par 1 000 habitants.

4 représentants d'IDFE ont alors rencontré le président J.-P Huchon et son conseiller pour l'environnement G. Cantillon, le 30 novembre 2011.

Nous lui avons montré la faiblesse du soutien régional (4 € / 1 000 hab/an) et présenté un projet de création d'un observatoire associatif de l'eau en IDF.

Il nous a indiqué réfléchir aux moyens de nous soutenir davantage et a proposé que nous travaillions avec G. Cantillon sur ceux-ci. Cet aspect est en cours.

● Avec la ville de Paris

Nous avons rencontré M. Denis Baupin, maire -adjoint de Paris, pour lui présenter notre activité annuelle et lui avons

demandé un soutien financier plus important. En effet, la subvention parisienne devait compenser le loyer de nos bureaux. Or, ces 2 montants ont varié en sens inverse au cours des années.

La ville a donc accru légèrement sa subvention qui ne compense toujours pas le loyer.

Rencontre avec M. Mao Penninou, maire adjoint, pour les ondes téléphoniques et la charte avec les opérateurs.

Rencontre avec M^{me} Anne Le Strat, maire adjoint, sur les réseaux de distribution d'eau de Paris (eau potable et eau non potable).

Election d'un représentant d'IDFE au bureau de l'Observatoire de l'eau.

● Avec le préfet de région

Rencontre avec le préfet Canepa pour lui demander de nommer au moins 3 représentants d'IDFE au Conseil Economique, Social et Environnemental de la région.

Nos souhaits ont été exaucés à minima puisque le préfet a nommé 3 représentants d'IDFE mais en utilisant le subterfuge de renommer déjà deux de nos membres en place... d'ou un seul nouveau désigné, Daniel Hannotiaux.

Nous remercions ici très vivement nos 3 représentants au CESER qui y accomplissent un travail remarquable en étant notamment rapporteur de plusieurs dossiers (Plan Climat, Santé Environnement, Energies renouvelables...).

Cerise sur le gâteau, ils reversent à IDFE leurs indemnités.

Rencontre avec M. Doroczuk, directeur de la Direction régionale interdépartementale de l'environnement et l'énergie, et son adjointe M^{me} Tourjansky pour faire le point de nos activités annuelles.

Participation avec le préfet A. Viau à la commission stratégique pour l'avenir d'Orly.

Assemblée générale d'IDFE

Les grands soucis environnementaux en Ile-de-France

Notre région croule sous les grands problèmes environnementaux et peine à mettre en œuvre un développement durable qui repose bien sur trois pieds autrement qu'en parole. La région capitale est directement placée sous l'œil de l'Etat.

De ce dualisme permanent avec l'un primant sur l'autre naît une confusion qui accroît les difficultés d'une région dont le dynamisme est censé entraîner le pays.

1 - Intensification urbaine : Grand Paris-futur SDRIF (territorialisation de l'offre de logements/transports/contrats de développement territorial).

Le manque de logement est très important en IDF. Trois éléments freinent le développement de l'offre : manque de terrains, prix d'achats ou de location des logements élevés et transports collectifs lourds insuffisants dès que l'on sort des communes frontières de Paris.

Pour y remédier, la Région et l'Etat proposent d'améliorer les transports existants, l'Etat voulant en outre accroître cette offre par une double boucle de métro automatique.

Ils proposent d'accroître fortement la construction de logements afin de passer des 40 000 actuels à 70 000 par an.

A côté de cette programmation territoriale des logements (TOL), 17 à 20 contrats de développement territorial (CDT) sont en cours de négociation entre l'Etat et les communes et communautés de communes afin de spécialiser ces territoires vers des activités économiques précises.

Il est à noter que les associations du Plateau de Saclay, avec le soutien vigoureux d'IDFE, ont obtenu la pérennisation de 2 300 ha pour l'agriculture.

IDFE et ses associations souhaitent bien évidemment l'amélioration de l'habitat, des transports et des activités économiques.

Mais elles demandent la priorité des transports en raison de la saturation de ceux qui existent par rapport aux logements.

Les expériences passées montrent que c'est l'inverse qui a toujours prévalu : l'urbanisation avant les transports.

2 - Déchets

Quatre départements accumulent les sites d'enfouissement de déchets : ménagers, du BTP, industriels... avec de nombreux incinérateurs : La Seine-et-Marne en tête avec plus de 11 millions de tonnes, ensuite l'Essonne, le Val d'Oise et les Yvelines.

Les départements de la petite couronne n'enfouissent pas mais brûlent les ordures ménagères résiduelles : Ivry-sur-seine (94) Issy-les-Moulineaux (92), Saint-Ouen (93). Ces incinérateurs font de la "valorisation énergétique" en chauffant des logements et produisant de l'électricité.

Il n'empêche que la réduction des déchets de tous ordres, leur recyclage et réutilisation est notre priorité environnementale sous peine de causer des nuisances telles qu'elles retentiront sur le bien-être des Franciliens.

De nombreux plans de réductions des déchets sont préparés par la Région à la suite des Grenelle : Predif, Predma, Predec, Predas...

IDFE participe activement aux commissions qui élaborent ces plans. Y. Jamain, vice président d'IDFE, est trésorier de l'observatoire des déchets (Ordif) qui travaille actuellement à évaluer le tonnage des déchets du BTP.

3 - Nuisances

- Pollution de l'air : Y. Remvikos représente IDFE à Airparif et à l'agence Européenne de l'environnement et s'est occupé du Plan Santé-Environnement et notamment air et santé.

IDFE participe aussi aux réflexions sur le projet expérimental de Zone d'action prioritaire pour l'air (Zapa) qui propose des restrictions de circulation en fonction de la pollution émise par chaque classe de véhicules.

- Nuisances sonores : J. Ravenel et M. Riottot représentent IDFE à Bruitparif. Ils ont aussi travaillé sur un projet de caractérisation des ondes électromagnétiques.

Ils participent aussi à la réflexion sur la cartographie des bruits en IDF selon leur origine (routière, ferroviaire, aérienne) nécessaire à l'élaboration des Plans de protection contre les bruits dans l'environnement (PPBE).

IDFE soutient fortement le collectif de 170 associations de la Convergence Associative contre les Nuisances Aériennes en participant à toutes les réflexions et discussions avec les collectivités territoriales et l'Etat.

4 - Protection des ressources

- protection de l'eau : Agence de l'eau Seine-Normandie (Christian Collin, Florence Genestier), Commission de surveillance des services publics de l'eau, observatoire de l'eau de Paris (Michel Riottot). Les représentants d'IDFE œuvrent pour la qualité de l'eau, la protection des captages, un coût financier et environnemental plus bas et un meilleur assainissement.

5 - Protection des espaces naturels

- Agence des Espaces Verts, Natureparif (Y. Jamain), Pradd (V. Illié). Lutte contre le grignotage des terres agricoles par des actions sur le terrain : Triangle de Gonesse, Villages Nature de Disney, agriculture biologique sur l'ancienne base aérienne de Brétigny...

6 - Mutations énergétiques

- Plan Climat, Schéma régional de cohérence écologique (Colette Alcaydé), schéma régional Climat, Air, Energie, schéma régional éolien suivi par Alain Argenson (énergie), Daniel Hannotiaux (urbanisme et réglementation) et Michel Riottot.

Les débats publics sur les transports collectifs : Eole à l'ouest, Arc express et Réseau Grand Paris

IDFE a participé à tous les débats publics sur les transports ferrés et l'aménagement du territoire et a proposé des cahiers d'acteur. Un seul cahier a été refusé celui sur la ligne nouvelle Paris-Normandie.

Les Ateliers d'IDFE : Forêt, Eco-quartiers, Déchets, Territoires ruraux...

Le groupe Forêts périurbaines est animé par Pascal Thoyer et Bernard Loup. Il comprend une trentaine de membres qui se réunissent tous les mois. Leur travail progresse. Il en est de même du groupe

Assemblée générale d'IDFE

Territoires Ruraux animé par Jacques Dauphin. Le groupe Ecoquartier animé par Denise Bourdier après avoir bien démarré peine à se positionner. Le groupe Déchets est à mettre en place.

Ces différents ateliers ont pour but de faire un point exhaustif de tous les problèmes du domaine, d'en faire un document et éventuellement de faire des propositions constructives.

Les sessions de formation

Il y en a eu 5 :

- Transports collectifs : la métropole à l'aube du Grand Paris ?
- L'écologie de la terre qui nous nourrit
- Agrément et représentativité des associations
- Bruits et santé
- Urbanisme de projet, les nouvelles règles d'urbanisme

Les Congrès et AG de FNE

Plus verte la PAC (Marseille 2011), L'appel des 3 000 (Montreuil 2012).

IDFE a été représenté dans ces deux congrès par son président et plusieurs présidents d'union départementale.

A Marseille, c'était le monde agricole qui était interpellé mais ce dernier a peu participé puisque lui-même en congrès à Saint-Malo.

En revanche, l'appel des 3 000 associations de FNE a été entendu par 7 candidats à la présidentielle qui ont, 15 mn c'façon, présenté leur vision personnelle de l'environnement. Une présentation rapide de leurs interventions figure dans Liaison n° 142 de février 2012.

Les outils de communication

● Liaison

Une charte définissant les modalités de publications dans notre mensuel a été élaborée par un groupe de représentants d'association et validés en bureau et CA.

Cette charte était nécessaire du fait du changement du fonctionnement du journal avec un nouveau rédacteur en chef. Le président d'IDFE est le responsable et directeur de la publication. C'est lui qui tranche les débats entre les auteurs et la rédaction. La rédaction est responsable des titres et intertitres ainsi que du chapeau de présentation de l'article. En contrepartie, la rédaction envoie l'article

prêt à imprimer pour accord de l'auteur. La participation du président d'IDFE dans la mesure de ses possibilités au comité de rédaction doit être la garantie des associations que le sens de leur papier n'est pas déformé.

Depuis mars 2011, il y a eu 10 numéros de Liaison publiés. Chaque mois, Claude-Marie Vadrot, rédacteur en chef, et le comité de rédaction composé d'une dizaine de bénévoles accomplissent l'exploit de boucler le magazine dans le délai réglementaire. L'équipe est à la limite de la rupture avec une charge de travail trop importante. Ce phénomène est lié au changement de politique éditoriale du journal. Des articles et des dossiers collant à l'actualité, pas de reprises de papiers déjà publiés dans les journaux associatifs ou autres. Saluons ici très fort le dévouement de tous ceux que je viens de citer plus haut.

J'appelle à plus de mobilisation notre réseau associatif pour l'envoi d'articles. Nous avons aussi publié chaque mois un dossier de 4 pages réalisé par les associations et/ou des rédacteurs membres du comité sur un thème environnemental : les abeilles en Ile-de-France, les associations franciliennes se racontent, les forêts périurbaines, le gaspillage de l'eau, se déplacer en Ile-de-France, des jardins comme remèdes à la ville, bruits et santé, les enquêtes publiques, l'aménagement du plateau de Saclay.

Liaison est le mensuel de toutes les associations, il a un double but : rendre compte des activités et des problèmes affectant un secteur francilien via les associations locales, mais aussi porter à la connaissance des associations et adhérents d'IDFE toutes les nouveautés relatives à l'environnement : énergie, mobilité, urbanisme, biodiversité, nature, réglementation via les chargés de mission ou des spécialistes reconnus.

● Site Internet

Il est géré par deux bénévoles, Catherine Giobellina et Thierry Llorca. Sa mise à jour plus rapide est souhaitée par tous et le sera si nos moyens s'accroissent.

Soutien aux associations

Soutien aux associations du Val de Seine et à Environnement 92 (RD7 et

Ile Seguin), sauvegarde du patrimoine de Bougival, appui aux associations de Montreuil (protection des murs à pêches), à Val d'Oise Environnement (triangle de Gonesse), aux associations parisiennes (fondation Louis Vuitton dans le bois de Boulogne et extension de Roland-Garros sur les serres d'Auteuil), aux associations pour le maraichage biologique sur la base aérienne de Brétigny, contre l'exploitation des huiles de schistes en IDF, et pour l'élaboration de la charte de l'environnement de l'OIN Orly-Rungis....

Partenariat

EDF et RTE nous soutiennent avec un contrat trisannuel moyennant une session de formation ou des visites de terrain.

L'Agence de l'eau Seine Normandie de même sur un projet ponctuel de publication dans Liaison.

Le partenariat avec des organismes semi-publics pourrait être développé mais nous devons en débattre.

Conclusion

Une année extrêmement riche en événements et actions associatives pour la protection de l'eau, l'air, de la nature et des forêts, pour l'amélioration des transports collectifs... contre le grignotage des terres, contre une densification urbaine sans transports collectifs, contre la ville non solidaire de ses voisins, contre l'exploitation des huiles de schistes... pour la mise en place des énergies renouvelables et pour une réduction drastique de la consommation énergétique par une meilleure isolation et des appareils moins gourmands...telles sont quelques-unes des pistes que nous avons suivies.

2012 nous occasionnera les mêmes problèmes environnementaux et nous devons lutter pour la mise en place d'un véritable développement durable reposant sur ses 3 pieds et enfin pour une gouvernance à 5 partenaires : Etat, collectivités territoriales, partenaires économiques et sociaux, associations.

Michel Riottot

président d'Ile-de-France Environnement

Assemblée générale d'IDFE

Rapport financier, exercice 2011 Compte de résultats

Dépenses

Le total des charges est en hausse à 130 332 €, contre 125 426 € en 2010. Ces chiffres s'entendent avant amortissements et provisions. Les principales rubriques peuvent être analysées comme suit :

- Frais de personnel :

l'effectif est demeuré stable sur l'année 2011, soit l'équivalent temps plein de 1,5 poste. Les charges de personnel (salaires + charges) s'élèvent à 56 286 € contre 53 169 € en 2010. La région nous alloue une subvention emploi-tremplin qui réduit les charges de personnel de 15 276 € sur l'exercice 2011.

- **“Liaison”** : le coût total de Liaison (confection et envoi) est resté stable en 2011 à 37 247 €.

- Autres charges :

les autres principaux postes ne présentent pas d'évolution significative à l'exception des impôts directs qui progressent de 1 293 € à 3 071 €.

En effet, la taxe sur les bureaux, à laquelle est assujéti IDFE, à été triplée en 2011.

Les locations immobilières (loyer et charges du local avenue Edison) s'élèvent à 16 469 €, les locations mobilières (photocopieur) atteignent 2 717 €.

Recettes

Le total des recettes et subventions s'établit à 141 686 € contre 134 027 € en 2010. Cela résulte du versement, en 2011, de la subvention 2010 de l'agence de l'eau Seine Normandie.

- **les cotisations** des associations adhérentes à IDFE ne représentent qu'un poste de 2 430 € en 2011 pour 16 collectifs territoriaux ou thématiques (-1) et 34 associations individuelles (-7). Nous réunissons au 31 décembre 2011, 370 associations franciliennes de défense de l'environnement.

- **les subventions-conventions** restent la principale source de recettes :

- Convention avec la Région Ile-de-France, principal contributeur pour 40 000 € en 2011
- Convention avec la Ville de Paris de 10 000 € contre 8 000 € en 2010

● Convention avec la DRIEE (ex-DIREN) ; elle comporte le versement d'une aide annuelle de 15 000 € destinée principalement au financement de “Liaison” et des sessions de formation

● Convention avec EDF et RTE impliquant la promotion des énergies renouvelables pour 15 000 €.

- les “dons”

Il s'agit du reversement par nos représentants au CESR - Gérard Ader, Daniel Hannotiaux et Marc Rémond - de la majeure partie des indemnités qu'ils perçoivent pour leur travail (20 540 €). Qu'ils en soient vivement remerciés.

Résultats 2011

L'ensemble de ces opérations laisse apparaître un solde positif de 1 435 €. Comme il est de règle, le résultat est affecté au “report à nouveau”.

Situation au 31 décembre 2011

La principale préoccupation reste le besoin de trésorerie, très important, puisque certaines conventions ne donnent lieu à des versements effectifs que l'année suivante.

Comme annoncé l'année dernière, l'exercice de contraction des charges arrive à sa limite et celles-ci ne peuvent plus être réduites, à périmètre d'activité constant.

Valorisation du travail des bénévoles

Depuis 2002, IDFE a mis en place une procédure de relevés d'activité, qui permet de valoriser, suivant les règles du plan comptable “Associations”, le travail des bénévoles au bénéfice d'IDFE. Leur travail (valorisé au SMIC sans les charges) et les frais qu'ils supportent, représentent pour 2011, un total de près de 145 000 € soit l'équivalent temps plein de près de 10 personnes.

Gérard Cadic

trésorier d'Ile-de-France Environnement

Les candidats présidents face au pacte écologique de FNE

Deux candidats plus humanistes qu'écologistes, trois autres défendant leurs projets et deux souscrivant à l'appel des 3 000 de France Nature Environnement

Plus de 2 100 militants environnementalistes, sept candidats et la ministre de l'écologie dans la seule grande ville française gérée par une écologiste, Dominique Voynet, telle est une des réussites du congrès de France Nature Environnement, le 28 janvier à Montreuil. François Bayrou, Eva Joly, Corinne Lepage, Jean-Luc Mélenchon, Hervé Morin, Dominique de Villepin et François Hollande se sont succédés et chacun pour quinze minutes, à la tribune afin de délivrer leurs réponses à l'appel des 3 000.

Le parti majoritaire n'ayant pas encore de candidat, c'est la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet qui s'est exprimée en visitant les stands du village associatif et ensuite devant les présidents des unions régionales fédérées à FNE réunis pour



Hubert Szymczak

déjeuner avec elle. Les réponses des 7 candidats seront bientôt diffusées via le site de FNE et relayée par celui d'IDFE.

Deux candidats, Dominique de Villepin et Hervé Morin, n'ont pas caché qu'ils étaient plus humanistes ou gaullistes qu'écologistes mais ont lâché quelques formules dont "Crise au balcon, environnement à l'abandon". François Bay-

rou, tout en souhaitant que l'environnement soit pris en compte par tous les partis a précisé les 5 points concrets qu'il entendait défendre : la défense des abeilles, la décarbonation de l'énergie, la lutte contre l'imperméabilisation des sols, la mise en place d'une autorité internationale sur la gestion des océans et enfin un programme d'éducation à l'environnement confié à l'Education nationale.

Rupture avec le libéralisme

Jean-Luc Mélenchon a exprimé sa rupture avec le productivisme, le choix d'un cycle long en adéquation avec la vie plutôt que le cycle court économique, la transition énergétique, la proposition d'un référendum sur le nucléaire, le partage des richesses. Il a souhaité plus de démo-

Suite page 14

IDFE : assemblée générale

BILAN 2011, PROJETS 2012

L'assemblée se tiendra samedi 17 mars 2012 de 10h00 à 16h00, à la maison des associations 11, rue Caillaux 75013 PARIS métro : Maison Blanche (ligne 7)

Programme

10 h 00	Accueil, émargement
10 h 15	Rapport d'activités par Michel Riottot, président
10 h 35	Rapport financier par Gérard Cadic, trésorier
10 h 45	Discussions des rapports, vote
11 h 00	Perspectives 2012 par Michel Riottot, budget prévisionnel par Gérard Cadic
11 h 35	Discussion, propositions des adhérents
12 h 00	Echanges autour d'un buffet froid offert par IDFE
14 h 00	Politique environnementale d'IDFE : définissons ensemble les grands axes / quelles formations souhaitez-vous en 2012 ?
15 h 00	▷ La stratégie de communication d'IDFE ▷ Diffusion des infos par courriel ▷ Site Internet ▷ Liaison
16 h 00	Clôture de la journée par Michel Riottot



Inscription auprès d'IDFE
54, avenue Edison 75013 Paris

Tel : 01 45 82 42 34
Courriel : idfe.75@gmail.com
Site : <http://www.idfe.org>

Les candidats présidents face au pacte écologique de FNE (suite)

cratie participative et moins de monarchie présidentielle. En lançant son idée, peu familière aux protecteurs de l'environnement, de "planification écologique", il a ajouté que les délégués environnementaux doivent être reconnus et les lanceurs d'alerte ne plus être criminalisés.



François Hollande, tout en indiquant que la crise actuelle est aussi écologique et environnementale, souhaite la mise en place d'une grande conférence environnementale avec un dialogue à 5 qui prenne son temps pour faire des propositions, débattues au parlement qui seul fixera les orientations du pays. Ses deux grandes priorités : la protection de la biodiversité et la mutation énergétique.

Il souhaite en outre que la France ne soit pas seule à promouvoir cette politique environnementale et la mise en place d'une fiscalité européenne sur le principe pollueur-payeur, dénonçant les actuelles dispositions fiscales défavorables à l'environnement. Il souhaite aussi une tarification de l'énergie dégressive pour ceux qui réduisent leur consommation, des tarifs spéciaux pour les 8 millions de compatriotes en précarité énergétique.

Et aussi une agriculture de proximité, des circuits courts, de la qualité et la diversité, une réduction des pesticides, pas

d'OGM et étiquetage des produits avec des critères agro-environnementaux qui seront pris en compte pour une meilleure utilisation de la PAC. Enfin, il prône une priorité à l'enseignement et à la recherche au service du progrès qui permettra de trouver des solutions aux crises actuelles mais aussi de protéger la jeunesse de notre pays qui subit de plein fouet la crise.

Ecologistes candidates

Les deux écologistes "reconnues", Corinne Lepage et Eva Joly ont toutes deux adhérées à l'appel des 3 000.

La première en rappelant son action comme ministre puis comme députée européenne et en précisant qu'elle approuvait les positions de Négawatt en matière énergétique et de lutte contre les lobbys économiques.



La seconde a montré que seule une politique "verte" pouvait résoudre la crise sociale et écologique en mettant en œuvre les décisions des Grenelle.

Seule la cogestion de la société par les cinq acteurs définis par le Grenelle permettra d'avancer vers l'agriculture bio, la conditionnalité des dépenses publiques, le moratoire sur les OGM, la sortie des pesticides, la transition écologique.

Cette transformation de la société devrait, selon elle, déboucher sur un million d'emplois nouveaux à l'horizon 2030.



Le bilan du chef de l'Etat

La ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, en visitant le village, a vanté le bilan du chef de l'Etat "qui est le premier à avoir mis l'environnement au cœur du débat avec les deux Grenelle", tout en regrettant que le congrès de FNE se tienne trop tôt pour que le candidat UMP soit présent. Lors de la rencontre avec les présidents d'unions régionales, la ministre a répondu aux questions d'une dizaine d'entre eux. Sur le Grand Paris, elle n'a pas précisé sa réponse quant au manque de gouvernance dans l'élaboration du projet. En revanche, sur le logement et la difficulté de l'implanter en première couronne ce qui fait courir un risque d'étalement urbain et de grignotage des terres agricoles en grande couronne, elle nous a conseillé d'écouter le discours du chef de l'état du dimanche 29 janvier.

Au total, un congrès du mouvement France Nature Environnement qui est un succès considérable tant par la participation militante que par celle des élus et des candidats. Les rencontres entre tous ont permis de mieux se connaître et d'évaluer la force de notre mouvement...

Continuons ensemble pour une mutation écologique de notre société.

Michel Riottot



Le nouveau tram parisien sur ses rails

Commencés en 2009, les travaux sont en bonne voie et les 14 km de ligne devraient entrer en service avant la fin de l'année

Les premières bandes de gazon s'installent depuis la fin du mois de décembre entre les rails du prolongement du tram T3 qui a entrepris depuis 2006 de faire le tour de Paris. A terme, 60 000 m² d'herbe recouvriront l'emprise du nouveau parcours de 14,5 km qui reliera la porte de Ivry à la porte de la Chapelle.

Contrairement au premier tronçon, ce parcours quitte trois fois les boulevards extérieurs. D'abord pour faire un crochet par Pantin, ses grands moulins et sa station du RER E ; ensuite pour une incursion dans le 19^e arrondissement de Paris afin de desservir le cité des Sciences et le parc de la Villette avec retour sur le boulevard Macdonald ; après franchissement d'un nouveau pont sur le canal Saint-Denis qui sera réservé au tram, aux piétons et aux cyclistes ; enfin la

ligne pénétrera de nouveau dans Paris, toujours dans le 19^e, pour une correspondance avec la future station Evangile du RER E actuellement en construction et avec retour par la rue d'Aubervilliers.

Le Stif évalue à 165 000 voyageurs le nombre de Parisiens et d'habitants de la banlieue qui auront recours à ce nouveau tronçon, chiffre qui semble sous-évalué si l'on en juge par le succès de la première partie de la ligne.

Nouveaux arbres

Grâce à un début d'hiver modéré, les travaux suivent le planning prévu : tous les carrefours sont équipés et les derniers rails se posent et se soudent sur le boulevard Mortier dans le 20^e ; la moitié des mats d'alimentation électrique sont en place ainsi que la plupart des 26 stations couvertes.



Etat actuel des travaux porte de Reuilly, (Bd. Poniatowski)

Il en est de même pour de nombreux arbres déjà plantés le long des rails et qui compléteront les arbres d'alignement des boulevards des maréchaux. La mise en service au début de l'hiver 2012 devrait donc être respectée. Ce qui libèrera la circulation des voitures qui ont d'ailleurs déserté la ceinture des boulevards par crainte des travaux. Les commerçants qui, comme toujours se plaignent du chantier dont les nuisances sont inévitables, retrouveront donc dans quelques mois la visibilité qui leur manque depuis 2009.

Le trajet du nouveau parcours sera complété par une piste cyclable qui devrait permettre, à l'écart des 4 voies qui subsisteront pour la circulation des voitures, aux vélos de faire tranquillement et en toute sécurité le tour de Paris.

Il est d'ores et déjà prévu un nouveau prolongement jusqu'à la Porte d'Asnières, en attendant que le T3 rejoigne enfin le Pont de Garigliano et l'hôpital Georges Pompidou en passant le long du 17^e et du 16^e, si les associations de riverains ne s'opposent pas trop longtemps au passage d'un transport public le long des "beaux quartiers" de la capitale.

Regrets manifestés par ceux qui attendent impatiemment l'ouverture de la ligne : les futurs voyageurs se plaignent souvent que la ligne ne desserve pas la Place de la Nation et son RER et déplorent l'obligation de changer de rame à la station de la Porte de Vincennes installée à l'extrémité du Cours de Vincennes face aux Lycées Ravel et Hélène Boucher.

Claude-Marie Vadrot



Evolution des travaux porte de Reuilly, (Bd. Poniatowski)

Hubert Szymczak

77 : la Bassée en danger...

La plus importante zone humide d'Ile-de-France, située dans la vallée de la Seine, fait l'objet de deux projets d'aménagement. Positions et propositions des associations.

La Bassée est une vaste plaine alluviale inondable, tronçon de la vallée de la Seine en amont de Paris. Elle s'étend de Romilly-sur-Seine en amont (confluence Seine-Aube) à Montereau-Fault-Yonne en aval (confluence Seine-Yonne).

Le fond de vallée, large et à faible pente a permis à la Seine de divaguer, formant un chevelu de cours d'eau et un réseau de noues. La faible pente est à l'origine des méandres du fleuve et de ses crues régulières.

Cette vaste plaine alluviale est connue pour ses richesses écologiques exceptionnelles et ses ressources naturelles, elle est classée parmi les 87 zones humides d'importance nationale en France. Une réserve naturelle nationale y a été créée en 2002, on y trouve des espèces végétales et d'insectes protégées au niveau national.

Mais, aujourd'hui, ce patrimoine est menacé par des projets d'aménagements lourds.

Les projets

Deux projets importants sont à l'étude :

- Un projet mené par l'EPTB Seine Grands Lacs visant à créer des zones de stockage de crues (connues sous le vocable "bassines de la Bassée") en Bassée aval.

Le principe étant, par ces stockages, de retarder l'onde de crue de la Seine pour laisser passer avant l'onde de crue de l'Yonne, évitant ainsi les effets cumulatifs à l'aval.

- Un projet de mise à grand gabarit de la Seine, mené par VNF (Voies Navigables de France) de la Grande Bosse, un peu en aval de Bray-sur-Seine à Nogent-sur-Seine.

Soit un tronçon de 27 km, pour permettre la navigation de bateaux plus importants : 1 000 t, 2 500 t, 4 000 t, suivant le scénario retenu. VNF privilégie le scénario à 2 500 t.



Bernard Bruneau

Ancienne balastière près de Marolles sur Seine

Les deux maîtres d'ouvrage ont saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Chaque projet donne lieu à un débat public. Les deux débats publics, coordonnés et simultanés, se sont terminés le 17 février 2012.

Nos positions et propositions

Nature Environnement 77 (NE 77) et la Fédération des Associations de Protection de la Vallée de la Seine (FAPVS 77) ont contribué conjointement aux débats publics : cahiers d'acteurs, participations actives aux réunions, questions, demandes d'études indépendantes...

- Interactions entre les deux projets : la neutralité hydraulique des deux projets n'est pas garantie. Le projet de "bassines" vise à ralentir l'onde de crue de la Seine pour la décaler de celle de l'Yonne, mais le projet de canal à grand gabarit, en creusant le lit du fleuve, en rectifiant les méandres, en modifiant les berges va accélérer l'écoulement des eaux. Suite à plusieurs demandes, celles de NE 77 et de la FAPVS 77 en particulier, le président des deux débats publics a demandé la mise en place d'une étude hydraulique complémentaire par des experts européens indépendants.

- Le projet de canal à grand gabarit : un projet coûteux et inutile. Actuellement, la Seine est navigable dans ce secteur pour des bateaux de 650 t. Ce projet permet seulement d'augmenter la taille des bateaux qui pourront y circuler. Contrairement à d'autres projets de canaux actuellement en étude, celui-ci est en cul de sac.

Le trafic sur cette portion de canal est lié actuellement à l'extraction de sables et graviers ainsi qu'aux installations industrielles situées au port de Nogent.

Par ailleurs, les prévisions de trafic de VNF sont imprécises, en particulier en ce qui concerne les transports de sables et graviers qui vont devoir cesser dans les années à venir, et VNF n'est pas en mesure d'indiquer le nombre de bateaux qui emprunteront le nouveau tronçon. Il sera faible (quelques bateaux par jours), pour un coût estimé de 214 millions d'euros HT.

Les calculs de VNF prévoient 27 000 camions en moins par an, soit une petite centaine de camions en moins par jour à rapprocher des plusieurs milliers de camions par jour qui circulent dans cette région.

Dans ce secteur, parallèlement à la Seine, le tronçon de voie ferrée qui était inutilisé depuis plusieurs dizaines d'années vient d'être remis en service.





Les marchandises et matériaux peuvent donc y circuler à un coût bien moindre !

Les impacts sur les milieux naturels et la biodiversité seraient très importants, les travaux détruiraient directement une quantité significative d'écosystèmes terrestres et aquatiques (flore, faune, habitats, zones de nourrissage et de reproduction, cheminements, nature des sols...). Ces éléments sont confirmés par la Réserve Nationale de la Bassée et par l'ANVL.

En Bassée, les équilibres naturels sont très fragiles. Des espèces rares, voire uniques, y subsistent. Impossible de penser qu'un projet d'une telle ampleur ne perturbe pas gravement ces équilibres. La Bassée est une réserve d'eau potable essentielle pour la région Ile-de-France qui risque d'être mise à mal, qualitativement et quantitativement, par ces aménagements gigantesques.

Nous sommes bien conscients des avantages du transport fluvial mais les impacts environnementaux et l'aggravation des risques d'inondation pour Montereau, Melun, et toute la région parisienne en cas de crue centennale nous conduisent à déclarer notre opposition totale au projet de mise à grand gabarit.

● Le projet de "bassines" : incompatible avec la reproduction de la faune aquatique, et risquant d'induire des projets d'urbanisme en zone dangereuse.

Il est bon de rappeler que cet aménagement est destiné, pour une grande part, à réparer partiellement les erreurs du passé qui, en

endiguant la Seine, ont supprimé la zone naturelle d'extension des crues. Ceci entraîne la mise en place d'un dispositif artificiel et coûteux : pompes, vannes, digues.

Les pompes sont des équipements lourds à maintenir, le risque de pannes au moment des crues n'est pas exclu. Les digues auront des impacts micro-hydrographiques non négligeables, et si des matériaux recyclés étaient utilisés pour leur construction, aucun protocole de contrôle de ces matériaux, avant utilisation, n'est défini. Des inondations écologiques annuelles de certains casiers sont prévues mais le caractère artificiel du dispositif, à cause des pompes, ne permettra pas de retrouver les frayères anciennes qui permettraient la reproduction des poissons.

Mais le risque le plus important (également mis en avant par le Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie) est que des élus, des promoteurs, utilisent le prétexte de la réduction du risque d'inondation pour deman-

der des révisions des PPRI (nous l'avons entendu lors de réunions du débat public) afin d'autoriser des constructions dans des zones répertoriées actuellement inondables. Dans ce cas nous serions opposés au projet.

L'aménagement de la Bassée vise à réduire les risques et dégâts des inondations en Ile-de-France ; sans nous opposer totalement à ce projet, nous demandons des garanties et émettons des réserves.

Bernard Bruneau
et Marie Paule Dufлот
 NE 77, ne77@orange.fr
Yvon Dupart
 FAPVS 77, pdt@fapvs77.org

Sources : NE 77, FAPVS 77, ANVL, Grands Lacs de Seine, VNF, CG 77, AGRENABA, Comité de Bassin Seine-Normandie, CNDP, Google

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin, **ANVL** : Association des Naturalistes de la Vallée du Loing, **PPRI** : Plan de Prévention du Risque Inondation

La Seine canalisée à Marolles sur Seine, résultat de la mise à grand gabarit (années 1970)



Bernard Bruneau

91 : le défi de la rémunération de la collecte des déchets

En Essonne, deux communautés de communes ont choisi la redevance comme mode de financement du service public d'enlèvement des ordures ménagères. Explications...

Deux méthodes existent pour assurer le financement du service public d'élimination des déchets ménagers : un impôt, la Teom (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), pesant sur tous les propriétaires, ou bien une redevance, la Reom (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) qui est une contribution de l'usager.

Le Grenelle de l'environnement, qui a souhaité rendre les modes de financement variables en fonction de l'effort de prévention, a créé une redevance incitative, une Reomi et une Teomi. (i pour incitative). Les deux formules concernent tous les usagers utilisant un service public d'élimination des déchets.

Tout le monde doit payer

Le législateur a rendu obligatoire le 1^{er} janvier 1993 la mise en place d'une redevance spéciale pour les autres producteurs de déchets : les entreprises, les administrations, les commerçants, les artisans, les mairies, les écoles, etc. Tous sont collectés en même temps. Malgré son caractère obligatoire, la redevance spéciale est peu appliquée.

La Reom fera payer tout le monde en fonction du recours au service, soit au poids, soit au nombre de bacs présentés. Donc, les particuliers ne paieront plus pour les entreprises. Autre avantage de la Reomi : elle permet de réduire les coûts puisque chacun contribuera seulement en fonction de l'utilisation du service.

Il y a quelques conditions à respecter pour que la Reomi atteigne son objectif : tous les usagers devront maximiser le remplissage de leurs bacs et l'organisme gestionnaire devra, quant à lui, optimiser la taille de ceux-ci. La réussite d'une Reom incitative n'est possible que si le contrat de collecte est souple et permet aux



Coyau / Wikimedia Commons / CC-BY-SA-3.0 & GFDL

habitants de bénéficier financièrement de leurs efforts. Il faut donc que la taille et le remplissage des bacs soient optimisés.

Il est enfin nécessaire que les redevables soient parfaitement identifiés. La constitution de leur liste est très délicate, si la redevance spéciale n'a pas été préalablement mise en place. La connaissance des redevables autres que les particuliers est difficile. Plusieurs factures à blanc devront donc être envoyées et les anomalies analysées et corrigées. Des procédures sécurisées devront aussi être mises en place pour faire vivre cette base de données.

Evaluation par habitant

Des essais doivent être réalisés pour habituer les usagers à une sortie optimale des bacs. Cette marche à blanc permet de trouver le bon compromis entre la taille des bacs et la fréquence des collectes. Un diagnostic sur les déchèteries et les collectes occasionnelles évaluera la répartition des coûts en fonction de leur origine géographique. Ces paramètres optimisés, il est possible de mettre en place la grille tarifaire qui comprend une partie fixe et une partie variable liée au nombre ou au volume des enlèvements.

Les chiffres concernant les déchets sont souvent évalués en kg/habitant : la quantité collectée

auprès des foyers et des autres divisée par le nombre d'habitants. Les efforts des habitants peuvent être ruinés si les entreprises et les collectivités ne font pas des efforts dans le même sens.

L'application du principe pollueur payeur via la mise en place d'une redevance incitative est loin d'être un projet anodin pour la collectivité. C'est également un choix politique que les élus doivent être capables d'assumer et d'expliquer : beaucoup ont attendu plus de 19 ans pour mettre en place la redevance spéciale pour les non ménages ; quand ils l'ont mise en place, ce qui est loin d'être le cas partout.

Avec le système de la redevance, le coût de la gestion des déchets est visible pour l'usager mais peut susciter des interrogations. Rendre plus juste la facturation des déchets et inciter tous les usagers à faire des efforts est l'objectif de la redevance. Sa généralisation permettrait d'atteindre un double objectif : une réduction significative des déchets et une baisse significative des coûts dont tous les citoyens sortiraient gagnants.

Jean-François Poitvin

vice-Président

d'Essonne Nature Environnement

www.ene91.fr

adnessonne@orange.fr

Nouvelles normes énergétiques pour la construction

Elles sont entrées en vigueur pour les bâtiments et s'appliqueront en 2013 pour les nouveaux logements collectifs

La réglementation thermique dite RT 2012 est applicable depuis le 28 octobre 2011 à tous les permis de construire déposés après cette date pour les bâtiments de bureaux et d'enseignement, les établissements pour la petite enfance et les bâtiments d'habitation. Pour les bâtiments collectifs neufs à usage d'habitation, la RT 2012 s'appliquera pour les permis déposés à compter du 1^{er} janvier 2013 avec une tolérance pour la consommation jusqu'au 1^{er} janvier 2015.

Pour que le contrôle du respect de la réglementation soit possible, une attestation est à joindre au dossier de demande de permis de construire pour les bâtiments neufs ou parties nouvelles de bâtiment consultable en mairie après délivrance du permis de construire.

A l'achèvement des travaux pour les bâtiments neufs ou parties nouvelles de bâtiment une nouvelle attestation devra être établie et jointe à la déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux et consultable en mairie.

Principales dispositions

La RT 2012 institue 3 coefficients : le Bbio, le Tic et le Cep. Un bâtiment sera réputé réglementaire si ces 3 coefficients sont inférieurs à des valeurs maximum variables selon le type de bâtiment et la situation géographique.

Le Bbio : exprimé sans unité il traduit l'efficacité énergétique d'un bâtiment.

Le Tic : la température intérieure conventionnelle en degré, est la température intérieure atteinte au cours d'une séquence de 5 jours chauds qui doit être inférieure à une température de référence. C'est une exigence de confort en été.

Le Cep : il englobe la consommation d'énergie pour le chauffage, le refroidissement, l'éclairage, l'eau chaude sanitaire, la ventilation et les auxiliaires, à l'exception des équipements pour la cuisine. La production d'une éventuelle énergie locale auto-consommée vient en déduction des consommations du bâtiment.

Modulations et dérogations.

Le Cep est modulé suivant 8 zones climatiques et 3 classes d'exposition au bruit des infrastructures. La Cep d'un pavillon en région angevine ne doit pas dépasser 50 kWh/m²/an (ep= énergie primaire), en région parisienne, 60, et en région toulonnaise : 40. Les déperditions sont calculées avec 16°C la nuit et 19°C le jour que peu de personnes respectent. Ceci suppose donc une modification du comportement individuel pour rendre cette disposition valable.

A ces trois facteurs s'ajoutent d'autres exigences, par exemple :

- Obligation pour les maisons individuelles de mobiliser des énergies renouvelables. Exemple : panneaux solaires thermiques d'au moins 2 m² pour l'eau chaude ;
- Enveloppe peu perméable à l'air, testée par une porte soufflante et



mesure du débit d'air insufflé sous une différence de pression intérieur/extérieur de 4 Pascals

- Obligation d'isoler les parois donnant sur des mitoyens à occupation discontinue comme les commerces ou les bureaux.
- Minimisation ou suppression des ponts thermiques avec, par exemple, des balcons autoportants.
- Surface des baies vitrées, pour raison d'accès à la lumière, supérieure à 1/6^e de la surface habitable, protections solaires mobiles pour les chambres, ouverture possible d'au moins 30 % de la surface.
- Nécessité pour chaque pièce principale de disposer d'un dispositif de réglage ou d'arrêt du chauffage.

Un regret pour terminer : le calcul du Cep ne tient pas compte de l'électroménager, de l'audiovisuel ni de l'informatique dont les consommations deviennent prépondérantes dans les bâtiments à basse consommation.

Alain Argenson

chargé de mission Energies à IDFE

Pour en savoir plus : www.legifrance.gouv, arrêté du 26 octobre 2010



DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à *Liaison* (un an, 10 numéros)

Nom :

Adresse :

Tél : Courriel :

Ci-joint un chèque de 25 € à Ile-de-France Environnement.

Pour comprendre les enjeux en matière d'énergie

L'énergie constitue l'une des facettes les plus essentielles des politiques environnementales, à tous les niveaux géographiques et décisionnels.

C'est la thèse de base du livre de Paul Mathis. L'auteur est persuadé que ce caractère fondamental subsistera jusqu'en 2050, et sans doute bien après : la mise en œuvre du Facteur 4 (division par 4 des rejets de gaz à effet de serre à l'horizon 2050) nécessitera des efforts intenses et durables, dans un contexte de conflits d'intérêts et de vision.

Et la vie quotidienne de tous les Français, de tous les humains même, en sera profondément modifiée.

Il lui semble donc essentiel que les citoyens disposent d'une compréhension suffisamment solide de tous les problèmes posés par l'énergie, afin qu'ils puissent effectuer des choix éclairés et ne soient pas à la merci du sensationnel quotidien délivré par les médias.

Dans cet effort didactique, qui tente de couvrir toutes les formes d'énergie et tous leurs usages, de façon aussi complète que le permet un livre de 264 pages, l'auteur part d'un niveau physique simple, et il accorde une place inhabituelle au monde vivant, à son histoire, à son potentiel, aux risques qui le menacent, aux inégalités actuelles entre populations.

D'une façon moins originale, il porte le souci de l'urgence des actions à mener pour réduire les émissions humaines de gaz à effet de serre.

La préface de Jean Jouzel souligne le succès de cet effort pédagogique. L'auteur accorde une large place à deux chapitres importants : l'énergie de la biomasse et les besoins pour les transports. Il s'efforce de croiser systématiquement les besoins et les sources énergétiques, les premiers paraissant prioritaires, afin que les choix soient effectués en fonction des réels besoins humains. C'est l'attitude qui doit présider aussi au choix central d'une meilleure efficacité énergétique.

L'ouvrage comporte trois types d'illustrations : des reprises humoristiques en provenance du *Courrier de l'Environnement* de l'INRA, des dessins scientifiques simples et classiques, et un dossier de photos qui sortent des sentiers battus et invitent le lecteur à se poser des questions.

Pierre Esus
rédacteur à Liaison

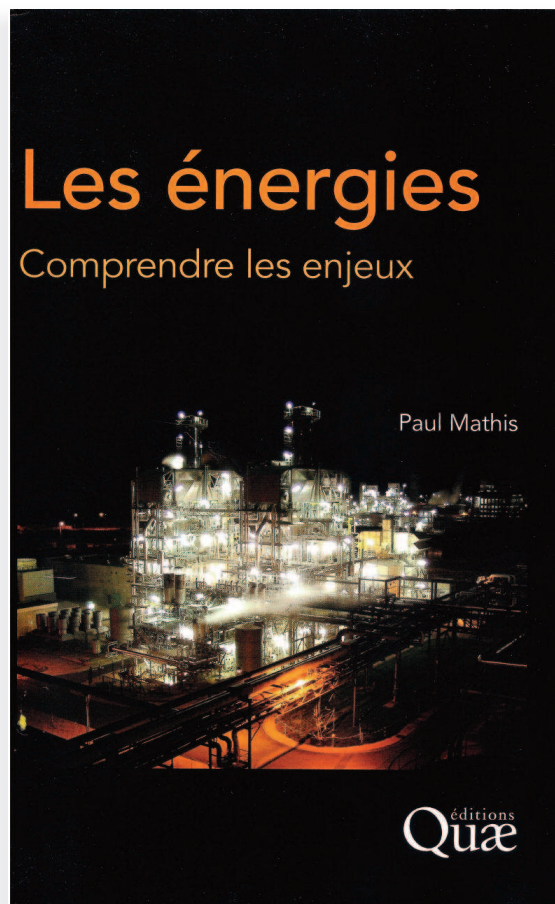
Les énergies. Comprendre les enjeux par Paul Mathis, préface de Jean Jouzel, éditions Quæ, 2011, 264 p. 30€

Paul Mathis nous était connu comme militant à l'Association des Usagers des Transports, dans le sud des Hauts-de-Seine. Nous le découvrons dans ce livre comme scientifique chevronné, ingénieur agronome et docteur ès sciences physiques, qui a travaillé sur la photosynthèse, a dirigé le laboratoire de bioénergétique de Saclay et présidé plusieurs sociétés savantes. Dans son livre, il brosse un tableau très complet et documenté des

différentes sources d'énergie et de leurs usages actuels et potentiels. Le tout sans dogmatisme et avec le style sobre du scientifique citoyen.

Un livre précieux pour qui veut comprendre les enjeux nationaux et mondiaux en matière d'énergie.

Daniel Hannotiaux
président d'honneur d'IDFE
membre du CESER



idfe



LIAISON
Édité par IDF Environnement
association régionale agréée,
avec le concours du Conseil régional.
Directeur de publication : Michel Riottot
Rédacteur en chef : Claude-Marie Vadrot
Rédactrice en chef adjointe : Patricia Latka
Secrétaire de rédaction : Hubert Szymczak
Prix du numéro : 3 euros

Siège social : 54, avenue Edison 75013 Paris
01 45 82 42 34
idfe.liaison@gmail.com
http://www.idfe.org
ISSN 0994-690X
Commission paritaire : 0412681563
Imprimé par LGimpression
15, rue Girard 93100 Montreuil
Imprimé sur papier 100% recyclé

idfe
ile-de-france environnement
UNION REGIONALE DES ASSOCIATIONS FRANCAISES DE L'ENVIRONNEMENT